

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 215

29 janvier 2013

SOMMAIRE

Agence Générale Claude Hermes	10275	Hymmo S.A.	10316
Akta S.A.	10275	IBR Invest S.A.	10317
Art of Intelligence S.à r.l.	10275	IBR Invest S.A.	10317
Bamolux Cuisines S.A.	10282	Icopal PIKco S.à r.l.	10316
BCF II Global S.à r.l.	10294	IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.	10317
Beaubien S.A.	10282	Igea Holding S.à r.l.	10317
BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société civile	10274	Immo Cruciani-Ferron	10316
Bianca S.A.	10277	ImmoFinRe Two S.A.	10287
Bianca S. à r.l.	10277	Immo Glasbur S.à r.l.	10316
Boss Protection Lux	10274	Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l.	10316
Cadis Finance S.A.	10307	Investment and Tecnologi S.A.	10320
Cadogan Investments, S.A.	10276	Kasinvest S.à r.l.	10288
CEIF Luxembourg S. à r.l.	10276	Khephren Square Invest S.A.	10287
Chemtex Global S.à r.l.	10318	Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.	10287
Compagnie d'Investissements Straté- giques Luxembourg Sàrl	10289	Luxblue Holdings I S. à r.l.	10292
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A.	10304	Lux e-shelter 1	10288
Erynn S.à r.l.	10276	Luxindira S.A.	10293
FFS 2 S.à r.l.	10279	LX Alpha Phi S.C.A.	10293
FFS 3 S.à r.l.	10280	MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l.	10293
Global SN Holding S.à r.l.	10281	Nemrut G.m.b.H.	10302
Global Sporting Rights Investments S.à r.l.	10280	Newport Investments S.A.	10293
Hansa-Flex S.à r.l.	10315	Nico Hansen S.à r.l.	10293
Hein Déchets S.à r.l.	10315	Nomad TV	10303
Holmani	10314	OHL Finance S.à r.l.	10303
Holmes Place International S.A.	10315	Op der Hei S.A.	10303
Horion S.A.	10315	OQUENDO Management S.à r.l.	10306
Hotami Investissement S.A.	10315	RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl	10307
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	10281	Rollimmo S.A.	10307
		Three Fifty Three Limited S.à r.l.	10320

BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société civile, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg E 4.003.

Les statuts coordonnés suite aux modifications intervenues par résolutions d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délégation

Signature

Référence de publication: 2012166560/15.

(120220411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Boss Protection Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 172.719.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «BOSS PROTECTION LUX», établie et ayant son siège social à L-3871 Schiffange, 13 rue de la Paix, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172719, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 novembre 2012, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue Colmar-Berg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Modification de l'article 4 alinéa premier des statuts ayant trait à l'objet social qui sera désormais lu comme suit:

Art. 4. Alinéa premier: «La société aura pour objet social la protection des personnes».

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 alinéa premier des statuts, relatif à l'objet social, qui prendra à compter de ce jour la teneur suivante:

«La société aura pour objet social la protection des personnes».

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des statuts de la société tels que modifiés par le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2012. Relation: MER/2012/2922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164741/61.

(120218561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Akta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012166506/12.

(120220484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Agence Générale Claude Hermes, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 66.418.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°382 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012166502/12.

(120220777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Art of Intelligence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012166478/14.

(120220820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166598/10.

(120220334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166613/10.

(120220908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Erynn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.620.

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ERWANN S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-0207 Kehlen, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.950,

ici représentée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire susmentionné et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante dûment représentée, déclare qu'elle est l'associée unique de la société ERYNN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.620, constituée par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 19 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2501 du 17 octobre 2012.

La partie comparante dûment représentée a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

La comparante dûment représentée décide de transférer le siège social de la société de L-0207 Kehlen, Zone Industrielle, à L-0399 Windhof, 6, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Windhof (commune de Koerich).»

L'autre alinéa de l'article 3 des statuts reste inchangé.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à € 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: TALMAS Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/12/2012. Relation: EAC/2012/16036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166715/39.

(120220569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Bianca S.A., Société Anonyme,
(anc. Bianca S. à r.l.).**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 114.123.

L'an deux mil douze, le quatre décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société anonyme PAPAS S.A. avec siège à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, immatriculée au RCSL sous le numéro B 114.031, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 février 2006, publié au Mémorial C numéro 876 du 04 mai 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Représentée par son administrateur délégué: Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, gérant de société, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale constitutive publiée comme dit ci-avant,

Laquelle comparante après avoir établi au moyen de l'acte de constitution qu'elle détient toutes les 100 parts de la société à responsabilité limitée BIANCA s.à r.l., dont le siège social se trouve à Luxembourg, 1, rue Michel Engels, inscrite au RCSL sous le numéro B 114.123,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 février 2006, publié au Mémorial C numéro 897 du 08 mai 2006,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 06 décembre 2011, publiée au Mémorial C numéro 171 du 20 janvier 2012,

a exposé ce qui suit:

Exposé

L'assemblée expose au notaire sa décision de transformer la société BIANCA s.à r.l. afin de lui donner la forme d'une société anonyme.

Le capital de la société s'élève au montant de € 2.000.000,- (deux millions d'Euros) ainsi qu'il résulte d'un acte contenant augmentation de capital reçu par le notaire instrumentaire en date du 06 décembre 2011, ci-avant relaté.

Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, préqualifié, atteste en sa qualité de gérant de la société, que le montant du capital est toujours à disposition de la société, ce qui est confirmé par le comptable de la société Monsieur Francis BINSFELD, demeurant à Colmar-Berg, aux termes d'un certificat délivré en date du 03 décembre 2012.

Puis s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

1° Gérance:

L'assemblée accepte la démission du gérant Monsieur Stergios PAPAGEORGIU et le remercie pour l'exécution de son mandat.

2° Forme juridique:

L'assemblée décide de transformer la société en société anonyme, de sorte que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIANCA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, toutes activités d'achat, vente et mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières et de locations se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de vingt mille Euros (€ 20.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le dernier samedi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

3° Conseil d'administration:

L'assemblée ainsi constituée, l'actionnaire a nommé comme administrateur unique pour une durée de six ans:

Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, gérant de société, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, ici présent et qui accepte le présent mandat.

4°) Commissaire aux comptes:

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, indépendant, né à Drama, Grèce, le 20 octobre 1961, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.

5°) Répartition des actions

Chaque part sociale de l'ancienne S.à.r.l. est transformée en action de la S.A., lesquelles sont toutes attribuées à l'actionnaire unique, PAPAS S.A. préqualifiée, pour laquelle accepte son représentant également préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PAPAGEORGIU, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4714. Reçu soixante-quinze euros, 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164730/130.

(120217992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

FFS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.817.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Darren EHLERT, en tant que gérant de catégorie C de la Société et ce avec effet immédiat,
- d'accepter la démission de Frank ILLMANN, en tant que gérant de catégorie C de la Société et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012,
- de nommer Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Kateryna PODOLIEVA
- Mark W. PEARSON

Gérants de catégorie B:

- Richard BREKELMANS

- Elizabeth TIMMER
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant de catégorie C:

- Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166756/30.

(120220770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

FFS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.666.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Darren EHLERT, en tant que gérant de catégorie C de la Société et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Frank ILLMANN, en tant que gérant de catégorie C de la Société et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.
- de nommer Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Kateryna PODOLIEVA
- Mark W. PEARSON

Gérants de catégorie B:

- Richard BREKELMANS
- Elizabeth TIMMER

Gérant de catégorie C:

- Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166757/29.

(120220771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.860.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales, sous seing privé, en date du 17 décembre 2012, entre Bridgepoint Europe IV FCPR et Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, fonds communs de placements à risques, représentés tous deux par leur société de gestion Bridgepoint SAS, ayant son siège social 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 223 313 et Hermes GPE Direct Co-Invest IV L.P., ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom et enregistrée à la Companies House sous le numéro SLOI 1863 que:

- huit cent vingt-sept mille neuf cent quarante-deux (827.942) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV FCPR, préqualifiée; et;

- huit cent vingt-sept mille neuf cent quarante-deux (827.942) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, préqualifiée;

au profit de Hermes GPE Direct Co-Invest IV L.P., préqualifiée.

Il résulte d'une seconde convention de cession de parts sociales, sous seing privé, en date du 18 décembre 2012, entre Bridgepoint Europe IV FCPR et Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, fonds communs de placements à risques, représentés tous deux par leur société de gestion Bridgepoint SAS, ayant son siège social 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 223 313 et CS Strategic Partners V VC Holdings, L.P., représentée par son gérant, CS Strategic Associates V, L.P, ayant son siège social au One Madison Avenue, 10010 New York, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4716503 que:

- un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-treize (1.655.573) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV FCPR, préqualifiée; et;

- un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-treize (1.655.573) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, préqualifiée;

au profit de CS Strategic Partners V VC Holdings, L.P., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit depuis le 18 décembre 2012:

- 29.184.116 parts sociales sont détenues par Bridgepoint Europe IV FCPR;

- 29.184.116 parts sociales sont détenues par Bridgepoint Europe IV 2 FCPR;

- 256.240 parts sociales sont détenues par Alpha Diamant FCPR;

- 853.528 parts sociales sont détenues par Commonfund Capital International Partners VI, L.P.;

- 414.970 parts sociales sont détenues par Commonfund Capital International Partners VII, L.P.;

- 1.655.884 parts sociales sont détenues par Hermes GPE Direct Co-Invest IV L.P.;

- 3.311.146 parts sociales sont détenues par CS Strategic Partners V VC Holdings, L.P.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012166788/44.

(120220493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Global SN Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012166789/14.

(120220694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

HSS S.A. ou HSSL, HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012166842/12.

(120220861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Bamolux Cuisines S.A., Société Anonyme,
(anc. Beaubien S.A.).**

Enseigne commerciale: HOBA Cuisines Rangements.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 111.814.

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEAUBIEN S.A.", ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.814, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 23 février 2006,

ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien JUNGEN, directeur, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Joël DA COSTA PAIS, directeur d'exploitation, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc SENNE, chef de chantier, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.
2. Changement de la dénomination en BAMOLUX CUISINES S.A. et création de l'enseigne commerciale HOBA Cuisines Rangements.
3. Transfert du siège social vers L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.
4. Changement de l'objet social, tel que repris dans l'article 3 des nouveaux statuts.
5. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide:

- de changer la dénomination en BAMOLUX CUISINES S.A.
- que la société pourra faire du commerce sous l'enseigne commerciale HOBA Cuisines Rangements
- de transférer l'adresse du siège social vers L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.
- de modifier l'objet social, tel que repris dans l'article 3 des nouveaux statuts.

Troisième résolution

Suite au constat qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de "BAMOLUX CUISINES S.A." (ci-après la "Société"). La société pourra également faire le commerce sous l'enseigne commerciale «HOBA Cuisines Rangements».

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la vente, la transformation et montage de cuisines équipées, d'électro-ménagers ainsi que tout matériel ou accessoires de la branche ainsi que les placards et dressing.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, par vote spécial, de donner décharge aux anciens administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes, pour leur activité de gestion jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sébastien JUNGEN, directeur, né à Arlon (Belgique), le 25 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir,

- Monsieur Joël DA COSTA PAIS, directeur d'exploitation, né à Odivelas/Loures (Portugal), le 14 avril 1969, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, et

- Monsieur Marc SENNE, chef de chantier, né à Crehange (France), le 15 juillet 1962, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme la société anonyme "AUXILIAIRE DES P.M.E.", avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 26.096) à la fonction de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les administrateurs, ici présents et représentés, se sont rassemblés en réunion du Conseil d'Administration de la société et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Sébastien JUNGEN, préqualifié est nommé Administrateur délégué de la Société.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joël DA COSTA PAIS, Marc SENNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2012. Relation GRE/2012/4253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164722/263.

(120217437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

ImmoFinRe Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.807.

Extrait de la résolution prise par IMMOFINRE II S.A., administrateur unique de IMMOFINRE TWO S.A., le 28 novembre 2012

1^{ère} Résolution

Le siège social est transféré au 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg avec effet au 1^{er} Décembre 2012.

2^{ème} Résolution

La société A3T S.A., RCS 158687, dont le siège est établi au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2012 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour IMMOFINRE TWO S.A.

ImmoFinRe II S.A.

Représenté par Albéric BRAAS, CEO

Administrateur unique

Référence de publication: 2012166848/23.

(120220210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Khephren Square Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.280.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166917/10.

(120219972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.816.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 17 décembre 2012.

En date du 17 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Darren EHLERT, en tant que gérant de catégorie C de la Société et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.

- d'accepter la démission de Frank ILLMANN, en tant que gérant de catégorie C de la Société et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.

- de nommer Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Kateryna PODOLIEVA

- Mark W. PEARSON

Gérants de catégorie B:

- Richard BREKELMANS

- Elizabeth TIMMER

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant de catégorie C:

- Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166922/31.

(120219933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Kasinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 283 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012166925/11.

(120220813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Lux e-shelter 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.866.207,10.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.738.

Extrait des résolutions des associés prises en Novembre 2012

Il résulte des décisions des associés de Lux e-shelter 1 une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162738 que:

- il a été nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que gérant A de la Société, Monsieur CJ Brucato, né le 10 Octobre 1973 à Fall River, MA, USA, ayant son adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Floor 29, Boston, MA 02199, USA,

- il a été nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que gérant A de la Société, Monsieur Sebastian Brandis, né le 2 Février 1967 à Berlin, ayant son adresse professionnelle au 146 Eschborner Landstrasse, Frankfurt am Main D-60489, Allemagne,

- il a été accepté la démission de Monsieur Marc Elvinger, ayant son adresse personnelle au 14 rue Erasme L-2082 Luxembourg, pour l'exécution de son mandat de gérant B de la Société.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Lux e-shelter 1 se composera désormais comme suit:

- Monsieur Rupprecht Rittweger, en tant que gérant A de la société,

- Monsieur Nicolas Massard, en tant que gérant A de la société,

- Monsieur G Brucato, en tant que gérant A de la société,

- Monsieur Sebastian Brandis, en tant que gérant A de la société,

- Madame Nicole Goetz, en tant que gérante B de la société,

- Monsieur Stephen Thomas Haines, en tant que gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2012.

Pour Lux e-shelter 1

Nicole Goetz

Manager

Référence de publication: 2012166956/31.

(120220789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Compagnie d'Investissements Stratégiques Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.863.

In the year two thousand and twelve, on the fifth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

COMPANY OF STRATEGIC INVESTMENTS SINGAPORE PTE. LTD., a private limited liability company validly formed and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 163 Penang Road #02-03, Winsland House II, Singapore 238463 and recorded with the trade Register of the Republic of Singapore under number 200614645R, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Georges Majerus, chartered accountant, residing at 62, Avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given by private deed,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company), a limited liability company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.863, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 29th of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 493 of March 30, 2007. The articles were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 23rd of December 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of USD 11,850,000 (eleven million eight hundred and fifty thousand United States Dollars), in order to bring it from its current amount of USD 3,150,000 (three million one hundred and fifty thousand United States Dollars) to USD 15,000,000 (fifteen million United States Dollars, via the issuance of 71'100 Class A shares, 7'115 Class B shares, 716 Class C shares and 69 Class D shares, all having a par value of USD 150 (one hundred fifty United States Dollars) each;

2. Subscription and payment by a contribution in kind consisting in a Receivable held by the sole shareholder against the Company;

3. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company; and

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 11,850,000 (eleven million eight hundred and fifty thousand United States Dollars),

in order to bring it from its current amount of USD 3,150,000 (three million one hundred and fifty thousand United States Dollars) to USD 15,000,000 (fifteen million United States Dollars),

via the issuance of 71'100 Class A shares, 7'115 Class B shares, 716 Class C shares and 69 Class D shares, all having a par value of USD 150 (one hundred fifty United States Dollars) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares:

a. that it entirely subscribes to the of 71'100 Class A shares, 7'115 Class B shares, 716 Class C shares and 69 Class D shares, all having a par value of USD 150 (one hundred fifty United States Dollars) each, for a total amount of USD

11,850,000 (eleven million eight hundred and fifty thousand United States Dollars), which are allocated to the share capital of the Company; and

b. that all the New A, B, C and D Shares to be issued have entirely been paid-up by conversion of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the Receivable), such Receivable having a nominal value of USD 11,850,000 (eleven million eight hundred and fifty thousand United States Dollars), valued for the purpose of the conversion at its par value, that is USD 11,850,000 (eleven million eight hundred and fifty thousand United States Dollars),

The value of the Receivable has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, by way of a certificate issued on November 9th, 2012, by the managers of the Company, from which it results that:

a. the Receivable is certain, liquid and immediately payable; and

b. on the date hereof the value of the Receivable is worth at least USD 11,850,000 (eleven million eight hundred and fifty thousand United States Dollars), which corresponds to the value of the 71'100 Class A shares, 7'115 Class B shares, 716 Class C shares and 69 Class D shares, in the share capital of the Company, with a nominal value of USD 150 (one hundred fifty United States Dollars) each, to be issued by the Company, and into which the Receivable is converted.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" Art. 6.1.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at fifteen million United States Dollars (USD 15.000.000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares (parts sociales), divided into:

(1) 90'000 Class A shares;

(2) 9'005 Class B shares;

(3) 905 Class C shares;

(4) 90 Class D shares;

of one hundred fifty USD (USD 150.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

COMPANY OF STRATEGIC INVESTMENTS SINGAPORE PTE. LTD, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Singapour, ayant son siège social au 163 Penang Road #02-03, Winsland House II, Singapore 238463 et immatriculée au registre de commerce de la République de Singapour sous le numéro 200614645R, (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Georges Majerus, expert-comptable, demeurant au 62 Avenue Victor Hugo à L-1750 Lxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 123.863, constituée selon acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 493 du 30 mars 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de USD 11.850.000 (onze millions huit cent cinquante US dollars), afin de le porter de son montant actuel de USD 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille US dollars) à USD 15.000.000 (quinze millions de US dollars), par l'émission de 71'100 nouvelles Parts Sociales A, 7'115 nouvelles Parts Sociales B, 716 nouvelles Parts Sociales C et 69 nouvelles Parts Sociales D, ayant toutes une valeur nominale de USD 150 (cent cinquante US dollars) par part sociale.

2. Souscription et libération par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société.

3. Modification subséquente de l'article 6.1. des statuts de la Société;

et

4. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 11.850.000 (onze millions huit cent cinquante US dollars),

afin de le porter de son montant actuel de USD 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille US dollars) à USD 15.000.000 (quinze millions de US dollars),

par l'émission de 71'100 nouvelles Parts Sociales A, 7'115 nouvelles Parts Sociales B, 716 nouvelles Parts Sociales C et 69 nouvelles Parts Sociales D, ayant toutes une valeur nominale de USD 150 (cent cinquante US dollars) par part sociale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

a. de souscrire intégralement aux 71'100 nouvelles Parts Sociales A, 7'115 nouvelles Parts Sociales B, 716 nouvelles Parts Sociales C et 69 nouvelles Parts Sociales D, ayant toutes une valeur nominale de USD 150 (cent cinquante US dollars) par part sociale, pour un montant total de USD 11.850.000 (onze millions huit cent cinquante US dollars), qui sont allouées au capital social de la Société;

b. que l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance), cette Créance ayant une valeur nominale de USD 11.850.000 (onze millions huit cent cinquante US dollars), évaluée pour les besoins de la conversion à sa valeur faciale de USD 11.850.000 (onze millions huit cent cinquante US dollars).

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire, qui la constate expressément, au moyen d'un certificat d'évaluation émis le 13 Décembre 2011 par les représentants de la Société, dont il résulte que:

a. la Créance est certaine liquide et exigible; et

b. à la date de la présente, la valeur de la Créance a une valeur au moins égale à USD 11.850.000 (onze millions huit cent cinquante US dollars), qui correspond à la valeur 71'100 nouvelles Parts Sociales A, 7'115 nouvelles Parts Sociales B, 716 nouvelles Parts Sociales C et 69 nouvelles Parts Sociales D, dans le capital de la Société, chacune ayant toutes une valeur nominale de USD 150 (cent cinquante US dollars), à émettre par la Société, et en lesquelles la Créance est convertie.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient toutes les parts sociales représentatives du capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze millions de US dollars (USD 15.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales divisées en:

- (1) 90'000 Parts Sociales A;
- (2) 9'005 Parts Sociales B;
- (3) 905 Parts Sociales C; et
- (4) 90 Parts Sociales D;

toutes d'une valeur nominale de cent cinquante US dollars (USD 150,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2012.

Relation: LAC/2012/58195. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164771/186.

(120217940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.524.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 13 décembre 2012, que l'associé de la Société, Monsieur Dominic SHORTHOUSE, a transféré la totalité des 5.000 parts qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Dwight CUPIT, né le 9 mai 1969 à Sydney, Australie, demeurant au Compton Cottage, The Common, Compton, Guildford, Surrey, GU3 1JP, Royaume-Uni.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Adam BARRON	5.000 parts
Monsieur Edmund LAZARUS	5.000 parts
Monsieur Dwight CUPIT	5.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Luxblue Holdings I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012166957/20.

(120220034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Luxindira S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.726.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège sociale à Luxembourg le 20 novembre 2012

Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'assemblée générale acte la démission de Mme. Murielle de Ferrières Calla de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau administrateur Monsieur Axel André MULLER, employé privé, né à Strasbourg le 28 janvier 1991, demeurant à L-3620 Kayl, 42c, rue Notre Dame et c'est à partir d'aujourd'hui. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rayer de son poste de commissaire aux comptes Monsieur Wei ZHANG et décide de le remplacer par Monsieur Paul-Marc CHAHMERIAN né le 5 Décembre 1947 et demeurant professionnellement au 96, Avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012166983/23.

(120220207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nico Hansen S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167035/11.

(120220220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 69.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167071/10.

(120220536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 155.583.

EXTRAIT

Veuillez être informé que les mandats suivants ont été renouvelés:

1. Monsieur Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que membre du conseil de surveillance est acceptée avec effet au 28 juin 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

2. Monsieur Stéphane Hépineuze, né le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que membre du conseil de surveillance est acceptée avec effet au 28 juin 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

3. Monsieur Julien François, né le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que membre du conseil de surveillance est acceptée avec effet au 28 juin 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

LX Alpha PHI S.C.A.

Représentée par LX Alpha S.à r.l.

Associé-Gérant-Commandité

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2012166986/24.

(120219762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

BCF II Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.516.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brigade Credit Fund II Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 222,604,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 1st December 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company BCF II Global S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "BCF II Global S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, claims, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). Managers may be represented at meetings of the board of managers by an other manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date

of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of April at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Brigade Credit Fund II Ltd.	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A Managers

- Mr. Raymond Luis, born on 19 January 1974 in San Francisco, California, United States of America, professionally residing at 399, Park Avenue, 16th Floor, New York, New York 10022, United States of America.

- Mr. Aaron Daniels, born on 28 April 1979 in Dunedin, Florida, United States of America, professionally residing at 399, Park Avenue, 16th Floor, New York, New York 10022, United States of America.

Class B Managers

- Mr Douwe TERPSTRA, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, Netherlands, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David CATALA, born on 19 January 1979 in Gand, Belgium, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The sole shareholder resolved to contribute an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000) to the legal reserve (réserve légale) account of the Company.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brigade Credit Fund II Ltd., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Îles Caïmans, ayant son siège social à 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro 222.604,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 1^{er} décembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée BCF II Global S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BCF II Global S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de créances, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et de tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers ou d'avoirs, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou toute sorte de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie

du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités. La Société peut aussi mettre en gage, transférer ou grever ou autrement constituer des titres sur certains ou la totalité de ses actifs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction conclue ou tout contrat conclu par la Société conformément avec ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer les activités de la Société et d'autoriser et/ou d'effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique ou de moyens similaires uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

gérant par écrit, câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et en un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les gérants peuvent se faire représenter aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble ou télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de ces derniers pourra être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou l'un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses liées à la préparation et à la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou

aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité soient remplies, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Brigade Credit Fund II Ltd.	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa formation sont estimés à environ EU 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Séance tenante, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Gérants de classe A

- Monsieur Raymond Luis, né le 19 janvier 1974 à San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 16^e étage, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Aaron Daniels, né le 28 avril 1979 à Dunedin, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 16^e étage, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de classe B

- Monsieur Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur David CATALA, né le 19 janvier 1979 à Gand, Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'associé unique a décidé d'allouer un montant de deux mille dollars américains (2.000 USD) à la réserve légale de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte en original avec Nous, Notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58617. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164721/470.

(120217973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Nemrut G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 73, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.910.

Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den vierzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Frau Hamide TUTUS, Angestellte, geboren in Goelbasi (Türkei) am 02. Oktober 1976, Ehegattin von Herrn Mehmet TUTUS, wohnhaft in D-54294 Trier, Meierstraße 1,

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Frau Hamide TUTUS, vorgenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NEMRUT G.M.B.H., mit Sitz in L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.910,

gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den zu Echternach residierenden Notar Henri BECK, am 12. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2854 vom 27. November 2008,

abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den zu Echternach residierenden Notar Henri BECK, am 4. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 932 vom 7. Mai 2011.

Die Gesellschafterin erklärt eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Einzigster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg, nach L-6868 Wecker, 73, Duchscherstrooss, zu verlegen und Artikel drei der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. TUTUS, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2012. Relation: GRE/2012/4734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 20. Dezember 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012167066/40.

(120220583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Nomad TV, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 149.572.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°197 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012167076/11.

(120220373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167090/10.

(120220245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Op der Hei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Héi.

R.C.S. Luxembourg B 100.644.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 novembre 2012, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167094/10.

(120220873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Duchy of Luxembourg, Diekirch, Grand

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of 2 March 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.654 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 26 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1690 dated 5 July 2012.

The meeting was declared open at 4.00 p.m. by Me Hervé PRECIGOUX, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Me Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Florence FORSTER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine euro and sixty cent (EUR 969.60) so as to reduce it from its present amount of sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred thirteen euro and fifty cent (EUR 62,265,913.50) to sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 62,264,943.90) by cancellation of two (2) MRPS with a par value of four hundred eighty-four euro and eighty cent (EUR 484.80) each repurchased by the Company.

2 To set the amount of the Company's capital at sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 62,264,943.90) represented by sixty-six thousand eighty-three (66,083) shares without indication of nominal value.

3 To amend article 7 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine euro and sixty cent (EUR 969.60) so as to reduce it from its present amount of sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred thirteen euro and fifty cent (EUR 62,265,913.50) to sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 62,264,943.90) by cancellation of two (2) MRPS with a par value of four hundred eighty-four euro and eighty cent (EUR 484.80) each repurchased by the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to set, with immediate effect, the amount of the corporate capital of the Company at sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety

cent (EUR 62,264,943.90) represented by sixty-six thousand eighty-three (66,083) shares without indication of nominal value.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company, which shall from now on read as follows:

"The Company's capital is set at sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety cent (EUR p 62,264,943.90), represented by:

- i) sixty-six thousand eighty-three (66,083) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and
- ii) zero (0) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stuemper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 186 du 2 mars 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.654 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1690 en date du 5 juillet 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Me Hervé PRECIQOUX, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Florence FORSTER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- (i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf euros et soixante centimes (EUR 969,60) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent treize euros et cinquante centimes (EUR 62.265.913,50) à un montant de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90) par annulation de deux (2) MRPS d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 484,80) chacune rachetées par la Société.

2 Fixation du capital de la Société à un montant de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90) divisé en soixante-six mille quatre-vingt-trois (66.083) actions sans indication de valeur nominale.

3 Modification de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital social.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf euros et soixante centimes (EUR 969,60) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent treize euros et cinquante centimes (EUR 62.265.913,50) à un montant de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90) par annulation de deux (2) APOR d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 484,80) chacune rachetées par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer le capital social de la Société à un montant de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90) divisé en soixante-six mille quatre-vingt-trois (66.083) actions sans indication de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90), représenté par:

- (i) soixante-six mille quatre-vingt-trois (66.083) actions sans indication de valeur nominale («Actions Ordinaires»), et
- (ii) zéro (0) actions préférentielles obligatoirement rachetable sans indication de valeur nominale («APOR» et avec les Actions Ordinaires, les «Actions».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. PRECIGOUX, M. FRANTZ, F. FORSTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14990. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164784/151.

(120218475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°163 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012167101/11.

(120219820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

R J Belux, RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167183/11.

(120220535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Rollimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Helmsange, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 15.635.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 314 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012167189/11.

(120220793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Cadis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.512.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HELLA INDUSTRIAL Ltd, a company of the British Virgin Islands, with registered address at Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, 24 De Castro Street, c/o Mossack Fonseca & Co (British Virgin Islands), and registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 1450495,

here represented by Mrs. Sylvie Lexa, company director, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CADIS FINANCE S.A., (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

4.2. An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

4.3. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.4. The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

4.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be re-eligible. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the signature of the sole director, (ii) the joint signature of any two directors of the Company, (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, by the joint signature of one class A director together with one class B director, (iii) the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The Board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

The Board shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2013.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of June at 11.00 am, and for the first time in 2012. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing HELLA INDUSTRIAL Ltd, pre-named, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares.

All the shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1) The registered office of the corporation is fixed at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2) The number of directors is fixed at one (1) and has been appointed as Director of the Company:

- Mr Arsene Kronshagen, born on 16th July 1955 in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), and residing professionally at 22 rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg.

3) Has been appointed statutory auditor:

ISIS GROUP SERVICES Ltd, having its registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of Tortola under number 1520049.

4) The Directors' and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2018, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dixième jour de décembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HELLA INDUSTRIAL Ltd, une société des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est situé à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, 24 De Castro Street, c/o Mossack Fonseca & Co (Iles Vierges Britanniques), et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1450495,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CADIS FINANCE S.A., ci-après, la Société.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

4.3 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.4. La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un

administrateur de classe B, (iii) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en deux mille treize au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante HELLA INDUSTRIAL Ltd, précitée, déclare souscrire le capital comme suit: Trois cent dix (310) actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et est appelé aux fonctions d'administrateur:
 - Mr Arsène Kronshagen, né le 16 juillet 1955 à Esch/Alzette, et résidant professionnellement au 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - ISIS GROUP SERVICES Ltd, dont le siège social est situé à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1520049.
4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018, excepté démission ou révocation préalable.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2012 LAC / 2012 / 59103. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164786/390.

(120217885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Holmani, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012169693/11.

(120224055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Holmes Place International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 8.963.100,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 71.647.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Holmes Place International S.A.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2012169694/13.

(120224833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hansa-Flex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 133.407.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012169697/13.

(120224627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hein Déchets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 35.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169702/10.

(120224442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Horion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169705/10.

(120224794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hotami Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.583.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2012

- la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Klinengo S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.836 du commissaire aux comptes est acceptée.

- la société Hifin S.A. domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n°49.454 est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2015

Certifié sincère et conforme

Pour Hotami Investissement SA

Référence de publication: 2012169706/15.

(120223917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hymmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.951.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169710/9.

(120224256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Icopal PIKco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.651.

Les comptes annuels de la société pour la période au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169712/12.

(120224358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Immo Cruciani-Ferron, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 160.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169713/10.

(120223762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Immo Glasbur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 131.905.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012169714/10.

(120224357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.881.

Der Jahresabschluss zum 30 June 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169720/9.

(120224039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

IBR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.140.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 DEC. 2012.

Pour: IBR INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / ... Tenebay

Référence de publication: 2012169722/15.

(120224392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

IBR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.140.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 DEC. 2012.

Pour: IBR INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012169723/15.

(120224623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

IDS Scheer CEE, IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 40.765.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2012

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2012 geht Folgendes hervor:

- Die Bestellung der BDO Audit Société Anonyme, zum Abschlussprüfer für die Geschäftsjahre 2011 und 2012 durch die ausserordentliche Hauptversammlung vom 8. November 2010 wird widerrufen;
- Zum Rechnungskommissar für die Geschäftsjahre 2011 und 2011 wird die Firma Benoy Kartheiser Management S.à r.l., 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Luxembourg, Handelsregister Nr. B 33.849, bestellt. Das Mandat hat Gültigkeit bis zur ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

Luxembourg, den 13. Dezember 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012169724/16.

(120224248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Igea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 135.870.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169725/10.

(120224588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE TENTH DAY OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

M&G Finanziaria S.r.l., a Italian private limited liability company (società a responsabilità limitata), having its registered office at 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Alessandria under the number REA 226366,

represented by Mr Massimiliano SELIZIATO, private employee, with professional address at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Tortona, Italy, on December 3rd, 2012.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G FINANZIARIA S.R.L., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name CHEMTEX GLOBAL, S.à r.l., having its registered office at 9, rue de Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 86.908 (the Company), incorporated under the name of "M&G Packaging S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, on February 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° C 1015, dated July 3, 2002.

II. The share capital of the Company is set at twenty-nine million five hundred thousand Euro (EUR 29,500,000) represented by twenty-nine thousand five hundred (29,500) shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder notes that since December 19, 2010 the company has no longer an authorized capital, the provisions relating to the authorized capital as described in the current articles of association of the Company have expired.

The Sole Shareholder resolves to establish a new authorised capital for a new period of five (5) years.

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **6.2.** For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 65,000,000 (sixty-five million Euro) to be divided into 65,000 (sixty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (thousand Euro) each. The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation. Furthermore, the board of managers of the Company (the Board) is authorized, during a period of five years ending on December 10 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by conversion with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward or related to the current year, of available reserves or issue premiums. The Board is especially authorized to proceed to such issues reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized manager or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment *whit in the month of such increase*».

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1.200.- .

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M&G FINANZIARIA S. r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social au 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona, Italie immatriculée auprès du Registro di Commercio di Alessandria sous le numéro REA 226366,

ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, dont l'adresse professionnelle est au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tortona, Italie, le 3 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. M&G FINANZIARIA S.r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous le nom de CHEMTEx GLOBAL, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire; L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.908 (la Société), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° C 1015, daté du 3 juillet 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-neuf million cinq cent mille euros (EUR 29.500.000,-) représenté par vingt-neuf mille cinq cent (29.500) parts sociales ayant chacune une valeur de mille euros (EUR 1.000).

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique constate que depuis le 19 décembre 2010 la société n'a plus de capital autorisé valable, les dispositions relatives au capital autorisé tels que décrites dans les statuts actuels de la Société sont expirées.

L'Associé Unique décide de mettre en place un nouveau capital autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.2. des statuts de la Société qui se lira désormais de la façon suivante:

« 6.2. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 65.000.000 (soixante-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil de gérance de la Société (le Conseil) est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec émission de parts sociales nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par conversion avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés ou de l'exercice en cours, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le Conseil est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux associés existants un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le Conseil peut déléguer tout gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article dans le mois suivant ladite augmentation».

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.- .

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2012. Relation: RED/2012/1735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012164805/122.

(120217663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Three Fifty Three Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.743.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°161 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012167285/12.

(120219901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2012

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 décembre 2012 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de ratifier la cooptation de Monsieur YVES BIEWER avec effet au 19 mars 2012.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission des administrateurs Monsieur YVES BIEWER et Monsieur GUY BAUMANN avec effet à ce jour.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Mayra ROMERO TORRES, née le 21 mars 1976 à Santiago De Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 26 décembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société sise à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 26 décembre 2012.

5. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte du changement d'adresse de Monsieur Yannick Kantor. Sa nouvelle adresse sera L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la foire, à compter du 26 décembre 2012.

Luxembourg, le 26 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169746/27.

(120223768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.